

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site:
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 426 DU JEUDI 02 AVRIL 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Justice à l'AGEPI

Le triomphe du droit sur l'imposture et le sacre de la légitimité



Edito à vue d'Aigle

A l'heure des alliances et des repositionnements

Le moins qu'on puisse dire et écrire c'est que l'heure est aux alliances et aux repositionnements en vue des élections législatives et communales prévues le 24 mai prochain. Un double scrutin qui se fera sans les formations considérées jusqu'ici comme les poids lourds de la scène politique guinéenne. Il s'agit du RPG Arc-en-ciel (ancien parti au pouvoir), de l'UFDG de Cellou Dalein Diallo et de l'UFR de Sidya Touré. Ils ont été récemment dissous, avec d'autres partis politiques, par le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation pour, dit-on, non-respect de leurs cahiers des charges. Comme il fallait s'y attendre, cette dissolution a fait couler beaucoup d'encre et de salive aussi bien en Guinée qu'à l'international...

En route vers Pâques P.4



Lansana Kouyaté médiateur auprès de l'AES, Macky Sall rêve de l'ONU P.5



Élections du 24 mai P.8



Examen et adoption de la LFI 2026 P.6

Le discours du président du CNT, Dr Dansa Kourouma

Guinée P.3

Le ministre porte-parole du Gouvernement parle des prochaines élections et de la dissolution de partis politiques

Vie de la nation P.2

Le printemps de la légalité et le crépuscule des Impostures

Édito à vue d'aigle



A l'heure des alliances et des repositionnements

Le moins qu'on puisse dire et écrire c'est que l'heure est aux alliances et aux repositionnements en vue des élections législatives et communales prévues le 24 mai prochain. Un double scrutin qui se fera sans les formations considérées jusqu'ici comme les poids lourds de la scène politique guinéenne. Il s'agit du RPG Arc-en-ciel (ancien parti au pouvoir), de l'UFDG de Cellou Dalein Diallo et de l'UFR de Sidya Touré. Ils ont été récemment dissous, avec d'autres partis politiques, par le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation pour, dit-on, non-respect de leurs cahiers des charges. Comme il fallait s'y attendre, cette dissolution a fait couler beaucoup d'encre et de salive aussi bien en Guinée qu'à l'international.

Les présidents sortants des délégations spéciales ont dû démissionner avant le 27 mars pour espérer être dans les starting-blocks pour les élections communales. La Direction générale des élections a cru devoir reporter au 3 avril la date limite pour les dépôts de candidatures.

Pour rappel, lorsqu'il a renversé Alpha Condé le 5 septembre 2021, pour s'emparer du pouvoir dans les circonstances que l'on sait, Mamadi Doumbouya et ses compagnons du CNRD avaient promis et juré d'organiser des élections libres et transparentes pour remettre le pouvoir aux civils. Des élections auxquelles aucun membre d'un organe de la transition (président de la transition, CNRD, CNT, Gouvernement) ne devrait se présenter. La suite, on la connaît. Après la validation de sa candidature à la présidentielle du 28 décembre, les détracteurs du CNRD et de son président n'ont pas tardé à parler de parjure. Le candidat de GMD (Génération pour la Modernité et le Développement) n'aura pas eu de mal à remporter l'élection présidentielle face aux huit autres candidats.

La cérémonie d'investiture du nouveau président de la République de Guinée s'est tenue le 17 janvier 2026 au stade Général-Lansana-Conté de Nongo.

Les regards sont désormais tournés vers les législatives pour remplacer le Conseil national de la transition (CNT) et les élections communales pour remplacer les délégations spéciales mises en place pendant la période transitoire.

La question que beaucoup se posent est de savoir si les candidatures des présidents sortants des délégations spéciales vont prospérer car par endroits elles sont vivement contestées pour diverses raisons. De l'avis de tous les observateurs, le Président de la République, Mamadi Doumbouya, aura nécessairement besoin d'une majorité de députés et de conseils communaux pour pouvoir mettre en œuvre son ambitieux projet de société bâti autour du Programme Simandou 2040.



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com

Tél: (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication & Rédacteur en chef: Amadou Sadjo Diallo

Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba

Comité de Rédaction: Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Abdoulaye Durack Bangoura

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Chef PAO: Abdoulaye Durack Bangoura

Imprimeur: Alseny Camara 628066445

Imprimerie: Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page: CMP-GAMS

Photographe: Moustapha Camara

Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

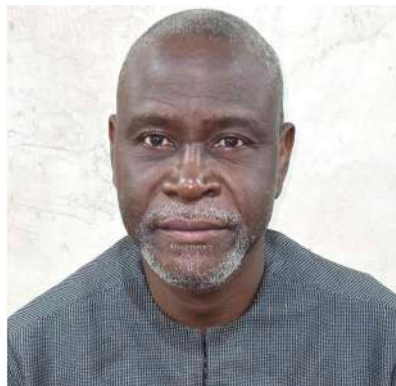


Kéfina Diakité

Vie de la nation

Le printemps de la légalité et le crépuscule des Impostures

La semaine qui s'achève, du 26 mars au 1er avril 2026, restera gravée dans les annales de la presse guinéenne comme celle d'une clarification historique. Entre les derniers hommages rendus aux icônes de la plume et le verdict retentissant du Tribunal de Kaloum, la Guinée médiatique et politique a enfin trouvé sa « boussole ».



Justice : Le triomphe du droit sur le népotisme

Le point d'orgue de cette semaine est sans conteste la décision rendue le mercredi 1er avril. En déclarant le « délit non constitué » dans l'affaire qui visait le nouveau bureau de l'AGEPI, le Juge Mamadou Saliou Diallo n'a pas seulement tranché un litige ; il a sauvé une institution.

Ce dénouement est le fruit d'une droiture patriotique exemplaire. Il faut ici saluer le professionnalisme des Colonels Toupou et Tounkara de la DCPJ, qui ont su mener des enquêtes à charge et à décharge sans céder aux pressions des liens de parenté ou des amitiés de couloir. La rigueur du Substitut du Procureur Millimono a également permis de démontrer que l'AGEPI appartient aux véritables éditeurs — ceux qui investissent, impriment et emploient — et non à une « génération copier-coller » de patrons de presse sans siège, sans personnel et sans journaux en kiosque. L'imposture d'un clan qui pensait pouvoir gérer une association de

patrons comme une boutique familiale, dans l'opacité et le mépris des statuts, vient de se briser sur le roc de la loi. Sous la défense acharnée de Me Facinet Soumah et Me Roland Désiré Bangoura, la vérité a repris ses droits.

Économie : Le paradoxe de la survie

Pendant que la justice nettoyait les écuries d'Augias dans le secteur des médias, le panier de la ménagère, lui, continuait de subir les secousses du séisme mondial. L'opération « Epic Fury » au Moyen-Orient n'est plus une simple image de journal télévisé ; elle se traduit à Madina par une hausse vertigineuse du coût du fret et des produits de première nécessité.

Malgré l'espoir suscité par les avancées du projet Simandou, la réalité économique de cette fin de mars est brutale. Le Guinéen observe avec une ironie amère ce contraste : d'un côté, des institutions qui s'étripent pour des subventions en « catimini », et de l'autre, une population qui attend toujours que les dividendes de la transition ruissellent enfin sur le quotidien. L'opacité dénoncée au sein de nos structures professionnelles semble être le miroir réduit d'une gestion publique qui doit encore prouver sa capacité à transformer les richesses minières en pain sur la table.

Sociopolitique : L'heure des comptes et des contes

Sur le plan politique, la semaine a été marquée par une attente fébrile. La mise en liberté de certaines figures de l'ancien régime pour des raisons humanitaires a certes fait baisser la température sociale, mais elle n'a pas éteint la soif de justice.

Le pays est à la croisée des chemins. Les « contes » de fées sur une transition sans heurts se confrontent aux « comptes » réels que demandent les citoyens. La transition doit désormais s'inspirer de la rigueur dont ont fait preuve les magistrats de Kaloum cette semaine : l'ordre constitutionnel ne pourra être rétabli durablement que si la loi s'impose à tous, sans distinction de parenté ou de grade.

Conclusion : Un héritage à honorer

En refermant cette semaine, nous ne pouvons oublier Abdoulaye Sankara (Abou Maco) et l'immortel Bebel. Leur héritage, celui de la presse écrite de prestige au sein de L'Indépendant, nous oblige. Ils nous ont appris qu'un journaliste ne se définit pas par un titre usurpé, mais par la sueur de son front et la clarté de sa plume.

La victoire judiciaire de ce 1er avril n'est pas une fin en soi. C'est le signal du départ pour une presse plus propre, plus digne et plus professionnelle. La « boussole » est là, il ne reste plus qu'à suivre le cap.

Kéfina Diakité

Décès de Toumba L'ancien aide de camp de Dadis sera finalement inhumé dans la préfecture de Madiana

Décédé en détention le mercredi 25 mars des suites de maladie, Aboubacar Diakité, alias Toumba, sera finalement inhumé à Bagatouya, son village natal situé dans la préfecture de Madiana. Ce changement met fin aux spéculations autour du lieu de son enterrement, même si, selon certaines sources, la décision aurait été prise sans l'accord de la famille.

Un symposium a été organisé le vendredi 27 mars, soit deux jours après sa disparition. Parents, proches et amis y ont rendu hommage à l'ancien aide de camp du capitaine Moussa Dadis Camara, saluant notamment sa générosité et son courage.

Lors de la levée du corps à l'hôpital Ignace Deen, l'émotion était vive. Parmi les personnalités présentes figurait Maître Sidiki Béréte, ami de promotion du défunt, dont le témoignage a particulièrement marqué l'assistance. Présentant ses condoléances, il a déclaré :

« On peut seulement présenter des condoléances à sa famille, que Dieu l'accueille dans son paradis. Nous présentons aussi nos condoléances à nos camarades du lycée

Yimbaya (89-90 à 91), ainsi qu'à ses collègues du sport, notamment de la salle de taekwondo et du so-to-kam. »

Revenant sur leur parcours commun, l'avocat décrit un homme loyal et engagé :

« C'était un homme loyal en amitié, brave et courageux. Il avait fini de purger sa peine, donc il part blanchi. La condamnation était terminée. Ses camarades le pleurent. Il était sincère et fidèle. On peut trahir Toumba, mais Toumba n'a jamais trahi. Il défendait les victimes et les plus faibles. Paix à son âme. C'est regrettable, mais chacun a son temps dans cette vie. Nous ne sommes que des passagers. Toumba, au revoir, dors en paix. »

Également présent, le ministre secrétaire général aux Affaires

religieuses a transmis les condoléances du président Mamadi Doumbouya à la famille. Il a assuré que le gouvernement reste disponible pour accompagner les proches afin que le défunt bénéficie des honneurs dus à son statut d'ancien combattant.

L'inhumation aura lieu dans son village natal. Contacté, un membre de la famille, ayant requis l'anonymat, n'a pas souhaité commenter les raisons de ce changement :

« Pour le moment, je ne peux rien vous dire. Le programme a changé et le corps est déjà à Madina, en route pour Bagatouya. C'est tout ce que nous pouvons dire. »

De son côté, Maître Paul Yomba Kourouma, l'un des avocats du défunt, affirme : « Dans la nuit d'hier, ils sont allés retirer le corps à la morgue et l'ont directement acheminé au village. »

Quelques heures auparavant pourtant, la famille avait annoncé une inhumation au quartier Béhanzin, dans la commune de Gbessia. La date du vendredi 3 avril est maintenue pour l'enterrement, selon les proches du défunt.

Samuel Demba. D

Justice à l'AGEPI Le triomphe du droit sur l'imposture et le sacre de la légitimité

Le verdict est tombé, tel un couperet de vérité sur les manœuvres d'ombre qui paralysaient l'Association Guinéenne des Éditeurs de la Presse Indépendante (AGEPI) depuis de trop longs mois. Le mercredi 1er avril 2026, le Tribunal de Première Instance de Kaloum a rendu une sentence historique, lavant Monsieur Mamadou Aliou Diakité de toute accusation pour « délit non constitué ».



La fin d'une parenthèse d'imposture

L'enjeu de ce procès dépassait la simple querelle de personnes. Il s'agissait de savoir si une institution trentenaire, doyenne des associations de médias en Guinée,

pouvait être prise en otage par des intérêts privés et des « titres fantômes ». En déboutant la partie demanderesse de l'ensemble de ses prétentions, la justice a confirmé sans équivoque la validité du scrutin du 29 novembre 2025.

Le Tribunal a ainsi reconnu que le renouvellement des instances s'est opéré dans le respect strict des textes. Monsieur Mamadou Aliou Diakité est désormais, aux yeux de la loi et de la République, le seul Président légitime et légal de l'AGEPI. L'accusation d'usur-

pation de titre s'est effondrée face à la réalité des procès-verbaux et des registres d'émargement.

Hommage aux piliers de la « Justice Boussole »

Si ce dénouement a pu voir le jour, c'est grâce à la droiture patriotique et au professionnalisme exemplaire des serviteurs de l'État qui ont traité ce dossier avec une rigueur chirurgicale.

L'opinion doit saluer le travail de fond mené par la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ), sous l'impulsion des **Colonels Toupou et Tounkara**. Leur intégrité dans la conduite des enquêtes a permis de déceler la vérité des faits loin des pressions et des liens de parenté opportunistes.

De même, la rectitude du **Substitut du Procureur Millimono** et la sagesse du **Juge Mamadou Saliou Diallo** ont été les remparts indispensables contre l'arbitraire. Par leur indépendance, ils ont prouvé que la justice guinéenne sait rester sourde aux chants des sirènes pour ne se fier qu'à la seule boussole du Droit. Sous l'égide de conseils brillants, **Me Facinet Soumah** et **Me Roland Désiré Bangoura**, la suprématie de la loi a finalement servi de

bouclier à l'institution.

Une nouvelle page pour les véritables éditeurs

La page de la discorde est tournée. Mais que les leçons soient tirées : l'AGEPI est une association d'éditeurs, de patrons de presse qui investissent, impriment et créent des emplois. Elle n'a pas vocation à être le terrain de jeu de jeunes imposteurs sans siège, sans personnel et sans journaux réels en kiosque.

L'heure est désormais au travail. Le Bureau Exécutif, fort de cette légitimité scellée par le Droit, lance un appel solennel à la maturité. Il est temps de clore le chapitre des dissensions et de se consacrer à la défense des intérêts communs et au rayonnement de la presse indépendante. La stabilité de notre maison commune est retrouvée. Que chaque membre se conforme désormais scrupuleusement aux textes fondateurs, car le respect des statuts reste l'unique garant de notre crédibilité vis-à-vis des partenaires nationaux et internationaux.

Kéfina Diakité



Disparition

L'hommage du gouvernement guinéen à Toumba Diakité

Le vendredi 27 mars 2026, la morgue de l'hôpital Ignace-Deen de Conakry a servi de cadre à un symposium pour rendre hommage à **Aboubacar Sidiki Diakité**, connu sous le sobriquet de "Toumba", ancien aide de camp de **Moussa Dadis Camara**, président de la transition **CNDD**.



A cette occasion, le ministre secrétaire général des Affaires religieuses, **Elhadj Karamo Diawara**, a présenté les condoléances du chef de l'État, du gouvernement et du peuple guinéen à la famille éplorée.

« Mesdames et Messieurs, membres de la famille éplorée, toute la communauté de Wassolon, peuple de Guinée, chefs religieux, musulmans et chrétiens, l'honneur m'échoit aujourd'hui, au nom de Son Excellence, M. le Président de la République, Son Excellence **Mamadi Doumbouya**, de venir une fois encore vous exprimer notre profonde douleur et notre compassion à la famille éplorée. Le chef de l'État m'a chargé, en ma qualité de premier responsable de toutes les confessions religieuses en Guinée, de rester et d'accompagner ce grand homme jusqu'à sa dernière demeure », a déclaré **Elhadj Karamo Diawara**. Et d'ajouter : « Nous sommes entièrement derrière la famille, ses avocats et tous

ses proches pour toute l'orientation...La prière funèbre de Toumba sera assurée pleinement par tous les chefs religieux de la Guinée...Je viens de dire à mon père [le père de Toumba, **NDLR**] que le Secrétariat général des affaires religieuses, l'ensemble des imams ratifiés des 13 communes de Conakry, plus de 50 chefs religieux, sont tous mobilisés. Parce qu'avant tout, celui qui est tombé fut un homme de Dieu, un homme de foi. [...] Je m'arrête à la place du prophète Mohammed et implore la grâce divine pour qu'il accueille notre cher frère Toumba dans son éternel paradis...Toute date que la famille va préciser pour l'inhumation, nous resterons derrière elle, d'ici jusqu'à partout où ils veulent. Quand même, cette prière funèbre sera assurée pleinement par tous les chefs religieux de la Guinée. Nous savons que nous venons de jeûner, toute la Guinée est à jeun aujourd'hui » A rappeler que **Toumba Diakité** est décédé le mercredi 25 mars 2026 à l'hôpital militaire du camp **Almamy Samory Touré** des suites de maladie.

Kaba Kankoula

Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

Guinée

Le ministre porte-parole du Gouvernement parle des prochaines élections et de la dissolution de partis politiques

Le vendredi 27 mars 2026, à la faveur d'une conférence de presse, le ministre porte-parole du Gouvernement, **Ousmane Gaoual Diallo**, est revenu entre autres sur la participation de **GMD** (Génération pour la modernité et le développement) aux élections prévues le 24 mai prochain et la dissolution d'une quarantaine de partis politiques, dont l'**UFDG** dont il a été membre.



Parlant de **GMD**, le mouvement qui a porté **Mamadi Doumbouya** au pouvoir, l'actuel ministre des Transports dira ceci : « Je pense qu'il ne sera pas un parti politique d'ici les élections. Il n'y aura pas de privilèges de la **GMD** dans nos législations. Donc, s'ils sont en retard, ils encaisseront les conséquences jusqu'après les élections. Après, ils feront ce qu'ils veulent. Pour l'instant, c'est un mouvement initié par des acteurs politiques et citoyens, et non un parti légalement constitué. Ils seront en compétition en tant que mouvement, mais pas en tant que parti politique. C'est pourquoi, ceux qui organisent les élections ont publié la liste officielle des

partis politiques susceptibles de présenter des candidats, la **GMD** ne fait pas partie, car elle n'est pas un parti politique »

Il s'est également prononcé sur la dissolution de certains partis politiques, dont l'**UFDG**. Pour le cas spécifique de cette dernière formation politique, il soutient que c'est un échec partagé.

« Bien sûr. Si j'avais réussi, je serais aujourd'hui président de l'**UFDG**. C'est un échec. Mais c'est un échec collectif, parce que certains ont préféré voir le parti dissous plutôt que de céder la présidence. C'est aussi cela, les incompréhensions dans les combats politiques », a-t-il martelé. Pour rappel, après son exclusion

de l'**UFDG**, l'ancien député uninominal de **Gaoual** avait clairement exprimé son ambition de briguer la présidence du parti dirigé alors par **Cellou Dalein Diallo**. Il avait fait remarquer que le bureau politique de l'**UFDG** n'était plus en conformité avec les textes. A l'en croire, le non-respect des règles internes serait à l'origine de la dissolution de l'**UFDG** et d'autres formations politiques.

« Si nous avions tous agi dans le respect des dispositions de nos textes, peut-être n'en serions-nous pas là », a indiqué **Ousmane Gaoual Diallo**, tout en pointant du doigt ce qu'il considère comme un déficit de démocratie au sein des structures de base.

« C'est très regrettable. Il est facile d'affirmer qu'il n'y a pas de démocratie dans le pays. Mais comment peut-il y en avoir lorsque, dans nos cellules les plus élémentaires, la famille, les organisations sociales et politiques, cette démocratie n'est pas exercée ? », fera savoir le ministre porte-parole du gouvernement.

Kéfina Diakité



INTERVIEW

En route vers Pâques Les chrétiens catholiques entrent dans la semaine sainte

Depuis le lundi 30 mars, les fidèles chrétiens ont entamé la semaine sainte. Considérée comme la période importante du temps de Carême, cette semaine est chargée d'événements importants qui aboutissent à la mort et la résurrection de Jésus Christ. Pour comprendre davantage le bienfondé de cette dernière étape, votre hebdomadaire s'est entretenu avec Pierre Baba Mansaré.



L'Aigleinfos : Que représente la Semaine Sainte pour les chrétiens catholiques ?

Pierre Baba Mansaré : La Semaine Sainte est un chemin de foi et de mémoire. Voilà un peu le sens de cette Semaine Sainte.

L'Aigleinfos : Selon l'évangile, Jésus savait ce qui allait lui arriver alors qu'il avait toute la possibilité d'échapper à cela mais il a préféré plutôt se livrer connaissant son disciple qui allait le vendre ?

Pierre Baba Mansaré : C'est pour que les Écritures s'accomplissent. Selon les Écritures, le Messie qui devait sauver l'humanité devait être accusé, souffrir et mourir. Et donc Jésus, c'est l'accomplissement des Écritures. Jésus, c'est un Messie, et ce Messie est un Messie libérateur. Par sa mort, il libère l'homme. Et donc en acceptant de mourir, c'est pour nous libérer, c'est pour nous restaurer. Et par sa résurrection, il va ouvrir à l'homme l'accès à une vie nouvelle.

L'Aigleinfos : Comment les fidèles chrétiens catholiques doivent-ils se préparer spirituellement pour célébrer la Pâque ?

Pierre Baba Mansaré : Déjà le dimanche des Rameaux, les fidèles se sont préparés pour acclamer ce roi. Malgré ce même peuple qui l'a acclamé en rentrant à Jérusalem, c'est le même peuple qui va l'abandonner, qui va l'injurier, qui va cracher sur lui, etc.

Nous, nous demandons aux fidèles de bien se préparer pendant le Triduum Pascal. Le Triduum Pascal, c'est les trois jours qui précèdent, donc dimanche. C'est jeudi, vendredi, samedi. Alors jeudi saint, les fidèles vivent un événement spécial. C'est la célébration de la Cène du Seigneur, le dernier repas. Pendant ce temps, les fidèles célèbrent aussi le lavement des pieds, signe du service et de l'amour mutuel. Le jeudi saint, c'est aussi le jour du grand silence, où les cloches se taisent. Dans les églises, les hôtels sont dépouillés, parce qu'en ce moment, le

corps est transféré pour la veillée. Donc, c'est la grande soirée de veillée, où Jésus, au jardin des oliviers, a dit aux disciples, « Veillez et priez pour ne pas entrer en tentation. L'esprit est ardent, mais la chair est faible. »

Le vendredi, c'est le dernier jour du chemin de croix, du temps de carême. Donc, on commémore la passion du Christ. Il n'y a pas de messe, c'est le jour du deuil, Jésus est mort, et tout semble fini pour les disciples. C'est comme pour nous aussi. Et ce jour aussi, il y a une chose spéciale que nous faisons dans l'église, qui est vraiment particulière, qui ne vient qu'une seule fois dans l'année : c'est la grande vénération de la croix, la grande prière universelle où on prie pour toutes les intentions du monde. C'est aussi le jour où le chrétien doit saisir le sens de la souffrance, et donner sens à sa souffrance. Comme Jésus, même dans sa souffrance, pendant qu'il transportait la lourde croix sur ses épaules, il consolait les femmes de Jérusalem. Il leur disait, non, femmes de Jérusalem, ne pleurez pas moi, mais pleurez plutôt pour vous et pour vos enfants.

L'Aigleinfos : Pourquoi pendant le mois de Carême, le chrétien ne doit pas manger de la viande le vendredi ?

Pierre Baba Mansaré : Nous, nous ne mangeons pas, selon les

prescriptions de l'Église, la viande pendant le vendredi de Carême. Attention, ce n'est pas ce que quand tu manges la viande ce jour-là, que c'est le grave péché qui va t'emporter en enfer. Non !

Jésus a dit, mangez tout ! Ce n'est pas ce qui rentre dans l'homme qui le rend impur, mais ce qui sort de l'homme. Manger la viande, ce n'est pas là-bas le problème. Le problème, c'est ce qui sort de l'intérieur de toi. Donc, la viande, on sait que c'est pour les familles aisées, c'est pour les personnes riches, tout ça. Si une famille aisée prend un engagement pour dire dans la semaine, nous choisissons de ne pas manger la viande. Le prix de la viande va servir aux œuvres caritatives. C'est d'abord dans le sens du partage, de la fraternité, de la compassion pour le plus pauvre, pour ceux qui ne mangent pas la viande. Parce que la viande, c'est un aliment des riches, des gens aisés. C'est dans le sens du partage et de compassion pour les pauvres.

L'Aigleinfos : Merci à vous Pierre Baba Mansaré, en service à l'église de Taouyah !

Pierre Baba Mansaré : C'est moi qui vous remercie, et bonne semaine sainte à tous !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Simandou

Mamadi Doumbouya distingue plusieurs cadres en lien avec le mégaprojet

Le samedi 28 mars 2026, le président de la République, Mamadi Doumbouya, a distingué, dans un décret, plus hauts cadres en lien avec le Projet Simandou. L'actuel ministre directeur de cabinet de la Présidence de la République, Djiba Diakité, a ainsi été élevé à la dignité de Grand officier de l'ordre national du mérite.

Le décret indique que c'est en reconnaissance de ses éminents et loyaux services rendus à la nation, notamment dans la mise en œuvre du projet d'infrastructures ferroviaires et portuaires associées à l'exploitation des gisements de fer de Simandou. A noter que M. Diakité est le président du comité stratégique dudit projet Simandou. La médaille d'honneur du travail de l'ordre national du mérite a été également attribuée à plusieurs autres hauts cadres, en récompense de leur dévouement de leurs valeurs professionnelles et de leur contribution à la mise en œuvre du projet d'infrastructures ferroviaires et portuaires associées à l'exploitation des gisements de fer de Simandou. Parmi eux, l'on peut citer : Général Amara Camara (Ministre Secrétaire général de la présidence de la République); M. Bouna Sylla (Ministre des Mines et de la Géologie); M. Mourana Soumah (Ministre de la Communication, de l'économie numérique et de l'innovation); M. Ismaël Nabé (Ministre du Plan de la coopération internationale et du développement); M. Facinet Sylla (Ministre des infrastructures); Mme. Diaka Sidibé (Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique) ; Mme. Djami Diallo (Ministre de l'Environnement et du

développement durable); M. Faya François Bourouno (Ministre de la Modernisation de l'administration et de la fonction publique) ; Dr. Alpha Oumar Camara (Conseiller juridique de la présidence de la République); M. Ibrahima Sory Diallo (administrateur général de l'administration et contrôle des grands projets ACGP); M. Bachir Camara (Secrétaire général du ministère de l'hydraulique et des hydrocarbures) ; M. Aboubacar Kourouma (Secrétaire général du ministère des Mines et de la Géologie); M. Mamoudou Nagnalen Barry (président du Conseil d'Administration de la compagnie du TransGuinéen); Dr. Moussa Béréty (Directeur général adjoint de la Compagnie du TransGuinéen).

Les hauts cadres nommés au grade d'officier de l'ordre national du mérite sont : M. Bouna Sylla (Ministre des Mines et de la Géologie); Mme Djami Diallo (Ministre de l'Environnement et du Développement Durable); M. Faya François Bourouno (Ministre de la Modernisation, de l'Administration et de la Fonction Publique); Dr. Alpha Oumar Camara (Conseiller juridique de la présidence de la République) ; M. Bachir Camara (Secrétaire général du ministère de l'Hydraulique et des Hydrocarbures).

Kaba Kankoula

Matoto

Mort tragique de deux cambistes

Le mardi 31 mars 2026, selon le site Africaguinee.com, deux jeunes cambistes ont été froidement abattus à la corniche de Matoto, après avoir été attirés dans un piège par un faux client. Le principal suspect reste introuvable, tandis que les appels à renforcer la sécurité se multiplient.



Leurs motos pour se rendre à la corniche de Matoto, où leur client était censé les attendre. C'est là qu'ils ont été fusillés et leur argent emporté », explique Amadou Tidiane Koula, dit El Hadj Koula, président de l'Association des cambistes de Guinée. Selon lui, la police, alertée par des coups de feu, s'est rendue sur les lieux mais n'a pu que constater les faits.

« Lorsque les agents ont entendu les coups de feu, ils se sont immédiatement rendus sur les lieux. Ils ont trouvé l'un des jeunes déjà décédé, tandis que l'autre était dans un état critique. Ils ont été transportés à l'hôpital régional d'Entag. Nous avons été informés aux environs de 22 heures. Malheureusement, le second a également succombé », précise-t-il.

Les deux victimes, âgées de 35 et 38 ans, étaient toutes deux mariées.

« L'un s'appelait Mamadou Mouctar Baldé et l'autre Sounounou Bah. Mais dans la corporation des cambistes, il n'y a pas de considération ethnique ou communautaire. Ce qui compte, c'est la confiance et le sérieux dans le travail », ajoute le président de l'association.

Citant des sources policières, El Hadj Koula indique que les deux jeunes ont été abattus à bout portant.

« Mouctar a été touché au thorax et Sounounou à la nuque. Il leur a tiré dessus à bout portant, avec

« Hier, vers 16 heures passées, deux de nos jeunes qui travaillent du côté d'Air France ont été contactés par des individus se présentant comme des clients pour changer 10 000 euros. Ils ont attendu jusqu'après la prière de l'Asr (16h45), puis ont pris le montant équivalent en francs guinéens qu'ils ont mis dans leurs sacs avant de se rendre au lieu du rendez-vous. À deux, ils ont pris

l'intention manifeste de les éliminer », souligne-t-il, précisant qu'il n'avait pas connaissance de leur programme du jour.

« Nous ne connaissons pas l'individu qui les a contactés. Ce sont des opérations entre collaborateurs dans lesquelles nous n'intervenons pas. C'est Mouctar qui a été sollicité et l'autre l'a accompagné. Malheureusement, ils ont tous deux été tués », déplore-t-il.

Le président de l'Association des cambistes de Guinée appelle les autorités à renforcer la sécurité des citoyens.

« Nous demandons aux autorités de redoubler d'efforts pour assurer la sécurité. Certes, nul ne peut aller contre la volonté divine, mais des mesures doivent être prises. Ce cas n'est pas isolé. Des coups de feu ont été entendus et cela devient récurrent », alerte-t-il.

Il a toutefois salué la réaction des agents du commissariat central de Matoto.

« Nous les remercions. Ils sont intervenus rapidement après les faits et ont évacué les victimes vers une structure sanitaire, en attendant d'identifier leurs proches. Ils ont agi de manière professionnelle. Nous prions pour le repos des âmes des victimes et pour que de tels actes ne se reproduisent plus », a-t-il conclu, rapporte le site d'informations Africaguinee.com.

« Nous les remercions. Ils sont intervenus rapidement après les faits et ont évacué les victimes vers une structure sanitaire, en attendant d'identifier leurs proches. Ils ont agi de manière professionnelle. Nous prions pour le repos des âmes des victimes et pour que de tels actes ne se reproduisent plus », a-t-il conclu, rapporte le site d'informations Africaguinee.com.

« Mouctar a été touché au thorax et Sounounou à la nuque. Il leur a tiré dessus à bout portant, avec

Synthèse de Kaba Kankoula

Lansana Kouyaté médiateur auprès de l'AES, Macky Sall rêve de l'ONU

INTERVIEW

Un spécialiste des relations internationales décortique

L'ancien Premier ministre guinéen, Lansana Kouyaté est approché pour son expertise par la CEDEAO pour convaincre les Etats de l'AES de revenir au sein de l'institution. Un travail qui s'annonce difficile mais pas impossible selon le Docteur Aboubacar Demba DIABY, internationaliste. Cependant, pour cet enseignant chercheur, il est impossible ou presque de voir l'ancien président sénégalais, Macky Sall, diriger l'ONU après son départ du pouvoir.



L'Aigleinfos : La crise entre la CEDEAO et l'AES continue, mais la CEDEAO a dépêché l'ancien Premier ministre guinéen pour faciliter le rapprochement entre les deux organisations. Le fait que ce soit un Guinéen, qu'est-ce que ça représente pour vous ?

té-là a dû peser très lourd dans le choix de la personne de monsieur Lansana Kouyaté. Ce n'est pas parce qu'il est guinéen spécifiquement, même si c'était un Togolais qui avait peut-être de ces qualités-là, il sera choisi, ou bien il sera Léonais ou Libérien.

Dr Aboubacar Bemba Diaby : C'est purement stratégique, mais c'est aussi basé sur l'expérience de celui qui a été choisi. Vous savez, il a été ambassadeur très longtemps, il a été secrétaire exécutif de la CEDEAO. Il a été Premier ministre, il a occupé d'autres fonctions à part celles que je viens de citer. Donc, c'est un homme pétri d'expérience dans le cadre de la résolution des conflits. Je pense que ce co-

L'Aigleinfos : Avant lui, il y a eu plusieurs personnalités qui ont été désignées pour approcher les positions des deux organisations. Que pensez-vous de la mission qui attend Lansana Kouyaté ?

Dr Aboubacar Bemba Diaby : C'est une mission très dure parce que les trois chefs d'État du Sahel sont un peu radicaux dans leur positionnement et dans leur refus

de revenir sur ce qu'ils ont décidé. Ça veut dire tout simplement qu'il aura la tâche très difficile, mais connaissant l'expérience accumulée de l'homme, connaissant sa maîtrise de la sauce, je pense bien qu'il fera la différence entre lui et les autres qui ont été désignés avant lui.

Ils ne veulent pas entendre de la France encore moins de la CEDEAO parce que pour eux, la CEDEAO n'a pas été là pour les protéger au moment où ils en avaient besoin et la CEDEAO a été très dure avec eux en imposant des embargos parfois suicidaires contre leur peuple. Donc je pense bien que le pont est coupé déjà dans la tête de ces chefs d'État-là entre eux et la CEDEAO. Le nouveau médiateur aura une tâche très difficile, mais je reste très optimiste.

L'Aigleinfos : Pourquoi selon vous la CEDEAO s'obstine à ce que les pays membres de l'AES reviennent au sein de l'organisation sous-régionale ?

Dr Aboubacar Bemba Diaby : Parce que d'abord, ils sont membres fondateurs de la CEDEAO. Deuxièmement, ces trois pays-là sont très importants dans l'espace de la CEDEAO. Je peux dire même que c'est stratégique

parce qu'ils font l'interface entre nous et le Maghreb arabe. Troisièmement, les peuples de ces trois pays-là sont très nombreux. Et ensuite, l'espace terrestre de ces trois pays est très élargi. Et ensuite, ces trois pays-là sont confrontés à un problème aujourd'hui, qui est le problème du djihadiste, du terrorisme. Donc je pense que prévenir vaut mieux que guérir.

L'Aigleinfos : L'autre question aussi concerne l'ancien président sénégalais, Macky Sall, qui veut briguer le secrétariat général de l'ONU, sauf qu'il y a un problème parce que toute l'Afrique n'est pas unanime à le soutenir. Comment comprenez-vous cette position de certains pays africains ?

Dr Aboubacar Bemba Diaby : Vous savez, lorsqu'un natif d'un État veut se présenter pour briguer la magistrature d'une institution internationale, il est de coutume que cette personne-là soit désignée d'abord ou accompagnée par son État, et ensuite par son continent. Mais chose qui est contraire dans le cas du président Macky Sall, parce que le Sénégal, à ma connaissance jusqu'à présent, ne soutient pas sa candidature. Et ce n'est pas le Sénégal qui a présenté sa candidature. Si je ne me trompe pas, c'est le président burundais qui a présenté sa candidature. Et ensuite, ce n'est pas le candidat de l'Afrique. Et c'est pourquoi je trouve sa position très mal dans sa démarche, parce qu'il s'obtient pour aller, mais il ne joue pas de légitimité de la part de ses pairs, ni de son pays. C'est très difficile pour lui d'être élu.

L'Aigleinfos : Pourquoi cette position de certains dirigeants, voire même de son pays ?

Dr Aboubacar Bemba Diaby : Certains accusent le président Macky Sall, dans ses dernières années de gestion à la tête de l'État, comme quelqu'un qui a un peu, si vous voulez, torpillé les règles de la démocratie. Donc on le voit très mal dans cette position, parce que vous savez, il y a eu des Sénégalais qui sont morts pendant son temps, pendant la grève.

L'équipe qui est au pouvoir aujourd'hui était en prison, et d'autres ont été empêchés d'être candidats. Donc vous avez vu, il y a tout ça, cette casserole-là qu'il tire derrière lui. Et je pense bien aussi que s'il ne jouit pas de l'unanimité des chefs d'État africains, c'est parce que les gens sont solidaires un peu au gouvernement sénégalais, parce que le gouvernement sénégalais n'a pas voulu l'accompagner. Donc si un autre pays l'accompagne dans ce sens, c'est comme s'il déclare une guerre diplomatique contre le gouvernement sénégalais.

L'Aigleinfos : Merci à vous Dr Aboubacar Bemba Diaby, spécialiste de relations internationales et de la géopolitique du monde contemporain. !

Dr Aboubacar Bemba Diaby : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



États-Unis

La construction de la salle de bal de Trump à la Maison Blanche suspendue par un juge fédéral

La construction de la salle de bal voulue par le président américain a été suspendue par un juge mardi 31 mars 2026. En octobre 2025, Donald Trump a fait détruire au bulldozer une aile entière de la Maison Blanche pour y construire cette salle de réception qui pourrait accueillir jusqu'à 1 000 personnes. Un projet parmi d'autres pour que Donald Trump laisse sa marque, mais son ambition pourrait être mise à mal.

Donald Trump a diffusé mardi plusieurs images de sa future salle de bal sur son réseau Truth Social. Quelques heures plus tard, la sentence est tombée : les travaux doivent être stoppés. La raison invoquée par le juge fédéral Richard Leon à l'origine de cette décision est l'absence d'accord du Congrès pour ce projet. Il ajoute que « le président des États-Unis est le gardien de la Maison Blanche pour les futures générations de familles présidentielles. Il n'en est toutefois pas le propriétaire ! » Il donne ainsi satisfaction à la National Trust for Historic Preservation (NTHP), une organisation chargée de la préservation des bâtiments historiques. Elle avait saisi la justice en décembre 2025. La décision est néanmoins suspendue pour deux semaines, car le gouvernement a fait appel. Le projet n'est donc pas enterré, d'autant que le Congrès peut toujours autoriser la poursuite de la construction, comme le souligne le juge. « Le président peut à tout moment

demander au Congrès de lui donner expressément l'autorisation de construire une salle de bal et de le faire sur des fonds privés », pointe Richard Leon.

Revers pour Trump Reste qu'il s'agit d'un revers pour Donald Trump. Le président américain n'a d'ailleurs pas tardé à réagir. Selon lui, le juge « a tort » et Donald Trump souligne le recours à des dons privés pour mener les travaux. Des travaux qui suscitent des critiques. Portique trop grand, escaliers qui ne mènent nulle part, colonnes qui bloquent la vue à l'intérieur de la salle. De nombreux problèmes répertoriés par le New York Times.

Le projet, l'un des plus ambitieux menés sur ce site de renom depuis plus d'un siècle, n'a cessé de prendre de l'ampleur. Son budget prévisionnel, financé par des dons privés, est passé de 200 millions à 400 millions de dollars.

RFI

CRIEF

Ce que le parquet a requis contre l'ancien ministre Oyé Guilavogui

Le mercredi 1er avril 2026, le parquet spécial de la CRIEF a requis une peine de cinq ans de prison ferme assortie d'une lourde amende contre l'ancien ministre Oyé Guilavogui. La partie civile, pour sa part, a transmis à la Cour ses observations par écrit.



S'achemine-t-on vers la fin du procès intenté contre Oyé Guilavogui, ancien ministre des Postes et Télécommunications sous le régime Condé ? C'est la question que l'on serait tenté de se poser au regard de l'évolution de ce dossier pendant devant la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF). Le mercredi 1er avril 2026, le parquet spécial de la CRIEF a requis une peine de cinq ans de prison ferme assortie d'une lourde amende contre l'ancien ministre Oyé Guilavogui. La partie civile pour sa part a transmis à la Cour

ses observations par écrit.

Pour rappel, l'accusé a occupé plusieurs portefeuilles ministériels sous le régime déchu : Postes et Télécommunications, Transports ; Environnement et Eaux et Forêts. Il est présentement hors du pays pour des raisons médicales, après un séjour à la maison centrale.

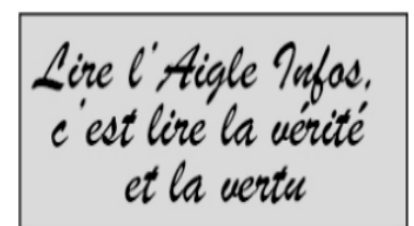
À l'audience du mercredi 1er avril, les représentants du ministère public ont présenté leur réquisitoire en revenant sur les faits reprochés. Ils ont ainsi demandé à la Cour de déclarer le prévenu coupable de détournement de fonds publics et d'enrichissement illicite au préjudice de l'État guinéen. Ils ont fait cas de plusieurs opérations financières qu'ils jugent suspectes : un montant de 12 millions de dollars non justifié sur un financement global de 50 millions accordé par Eximbank pour la relance de la société de téléphonie SOTELGUI ; 46 milliards de francs guinéens liés au fonds forestier ; ainsi que 68 milliards de francs guinéens

destinés à un projet de permis de conduire. A les en croire, ces montants auraient été détournés, tout en faisant remarquer que l'accusé Oyé Guilavogui n'a fourni aucune explication convaincante sur l'utilisation de ces fonds, malgré ses déclarations antérieures évoquant le décaissement de 38 millions de dollars pour le projet Backbone.

Le parquet a par conséquent requis à l'encontre du prévenu une peine de cinq ans d'emprisonnement ferme assortie d'une amende de 50 milliards de francs guinéens.

La partie civile, représentée par l'agent judiciaire de l'État a choisi de soumettre ses arguments par écrit. Le verdict dans cette affaire est attendu le 29 avril prochain.

Kaba Kankoula



Examen et adoption de la LFI 2026

Le discours du président du CNT, Dr Dansa Kourouma

Le 31 mars dernier, à la faveur de l'examen et de l'adoption de la Loi de Finances Initiale (LFI) 2026, Dr Dansa Kourouma, président du Conseil National de la Transition (CNT), a tenu un discours que nous vous proposons ci-après...



« Mesdames et Messieurs, au terme d'un processus exigeant, marqué par un engagement constant, une concentration soutenue et des échanges constructifs entre l'Exécutif et le Législatif, le Conseil National de la Transition a achevé l'examen du Projet de Loi de Finances Initiale pour l'exercice 2026. Ce travail, nourri par le sens du devoir et des sacrifices consentis au service de l'intérêt supérieur de la Nation, témoigne de la vitalité de notre démarche institutionnelle. Ces moments n'ont pas été de simples phases de délibération en commissions ou en inter-commissions. Ils traduisent avec force notre volonté commune d'inscrire notre action dans une dynamique d'efficacité, de responsabilité et de rigueur. Aujourd'hui, alors que nous nous apprêtons à examiner et à adopter la Loi de Finances Initiale, nous le faisons avec la conviction que cet acte fondamental donnera une orientation claire à l'action publique et contribuera de manière tangible à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Honorables Conseillers Nationaux, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, distingués invités

Il me paraît important de souligner, avec gravité et fierté, que ce chantier majeur, qui aurait normalement requis plusieurs jours de délibérations approfondies, a été mené à son terme en un délai remarquablement raisonnable de soixante-douze heures. Cette célérité, loin de traduire une précipitation, consacre au contraire une mobilisation exemplaire, alliant rigueur méthodologique, discipline collective et sens aigu de la responsabilité nationale.

Car la contrainte du temps, aussi exigeante soit-elle, demeure toujours moins lourde de conséquences que l'absence d'un budget d'investissement pour nos populations. Entre l'imperfection du calendrier et le vide de l'action publique, nous avons fait le choix de la responsabilité. Montesquieu le rappelait à juste titre : « les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires ». De ce fait, une exigence de délai, aussi légitime soit-elle, ne saurait prévaloir sur l'impératif supérieur de répondre aux besoins urgents de la nation.

C'est pourquoi exiger soixante jours dans ce contexte, c'est certes invoquer une disposition constitutionnelle précise ; mais refuser d'agir au nom de cette exigence, ce serait rompre le pacte républicain et trahir l'espérance collective. Ce serait tourner le dos à l'élan exprimé par une large majorité de

nos concitoyens, qui ont manifesté leur confiance et leur aspiration à un changement profond lors des dernières consultations nationales. Car dans chaque article de notre Constitution, il n'y a pas seulement une règle : il y a une promesse, un engagement, une vision pour l'avenir.

Honorables Conseillers Nationaux

Le travail accompli en 72 heures, souvent au prix de nuits écourtées et de sacrifices personnels, doit être compris à l'aune de la pensée de Victor Hugo qui affirmait que « servir, c'est la loi commune ». Nous avons donc agi par dévouement, nous avons fait preuve de loyauté et de patriotisme. Servir la nation, c'est parfois accepter de dépasser ses propres confort pour répondre à l'urgence collective.

En ce moment solennel, je tiens à exprimer, au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, le Général Mamadi Doumbouya et au nom de la Nation toute entière, une reconnaissance appuyée : aux Honorables Conseillers nationaux, pour la hauteur de leur engagement, la qualité de leurs analyses et leur indéfectible attachement au devoir républicain ; aux membres du Gouvernement, pour leur disponibilité constante, leur esprit d'ouverture et la clarté des éclairages apportés à la représentation nationale ; aux hauts cadres de l'Administration publique, mobilisés pour soutenir ce processus stratégique déterminant pour l'avenir de notre pays ; enfin, à l'ensemble des cadres de l'Administration parlementaire, dont le professionnalisme, la rigueur et le sens de l'organisation ont permis de conduire ces travaux dans des conditions exemplaires.

Cette étape majeure de notre action institutionnelle demeurera, sans l'ombre d'un doute, le témoignage éclatant de notre capacité collective à agir avec célérité, rigueur et responsabilité face aux exigences de la Nation, tout en garantissant la qualité, la transparence et la crédibilité de nos décisions publiques.

Sous la 5^{ème} République, il ne suffit plus que le budget soit perçu comme un simple instrument de gestion, limité à des chiffres et à des lignes de crédit. Il doit être, par essence, un levier de transformation structurelle, un outil de promotion de la justice sociale et un vecteur concret de souveraineté, conformément aux principes énoncés dans la loi Plan et dans la Loi-Programme « SIMANDOU 2040 » récemment adoptée par notre Institution.

Honorables Conseillers Nationaux,

La responsabilité qui est la nôtre est immense. Chaque ligne budgétaire que nous examinons doit répondre à une triple exigence : celle de l'efficacité, de la transparence et de l'impact réel sur le quotidien de nos populations. Il nous appartient de veiller à ce que les ressources publiques mobilisées, d'ailleurs

souvent limitées, soient orientées vers les secteurs prioritaires : l'éducation de notre jeunesse, la protection de notre environnement, la santé de nos populations, le développement des infrastructures, le soutien à l'agriculture et la promotion de l'emploi. Au cours de ces quatre dernières années, la Guinée a connu des avancées notables dans la gestion des finances publiques. Grâce à l'engagement de nos institutions et à la collaboration entre les différentes parties prenantes, nous avons pu renforcer la transparence, améliorer la traçabilité des recettes et rationaliser les dépenses publiques. Ces progrès sont essentiels, car ils garantissent que chaque franc mobilisé par l'État contribue effectivement au bien-être des populations et à la réalisation de nos projets structurants.

La Loi de Finance Initiale 2026 que nous avons devant nous reflète cette dynamique. Elle marque une inflexion décisive dans notre trajectoire économique, inscrivant notre Nation dans une nouvelle ère de développement, guidée par le programme de développement « SIMANDOU 2040 ». Il conjugue avec rigueur deux objectifs essentiels : accompagner une dynamique de transformation économique accélérée, génératrice d'emplois et d'opportunités pour nos citoyens et préserver les équilibres macroéconomiques fondamentaux, garants de la stabilité et de la confiance dans nos institutions financières.

Les principaux agrégats budgétaires témoignent de cette ambition et de cette maîtrise : une progression remarquable de 27,06 % des recettes, une hausse de 18,3 % des dépenses orientée vers des priorités et un déficit budgétaire de -2,07 % du PIB.

Cependant, au-delà des agrégats budgétaires, des équilibres macroéconomiques et des projections, il y a une réalité que nul ne peut ignorer : celle des populations qui attendent, qui espèrent, et qui interpellent l'action publique.

Dans nos grandes villes tout comme dans les périphéries, dans nos villages et nos quartiers, l'attente est immense. Ce sont encore des localités entières qui manquent d'accès à l'eau potable ; des écoles sans enseignants, des salles de classe dans un état de dégradation avancée ou des programmes d'enseignement moins performants.

Ce sont des structures sanitaires dépourvues d'équipements adéquats, où l'accès aux soins demeure encore un défi quotidien. Ce sont aussi des institutions régaliennes de la République : la gendarmerie, la police, les cours et tribunaux etc. qui continuent d'exercer leurs missions dans des bâtiments ne relevant pas du patrimoine de l'État, compromettant ainsi l'autorité et la dignité de l'action publique.

Ce sont des zones rurales encore enclavées, où les producteurs peinent à acheminer leurs pro-

duits vers les marchés, faute d'infrastructures adaptées. Et ce sont, surtout, des milliers de jeunes qui, chaque année, arrivent sur le marché de l'emploi sans perspectives concrètes, confrontés à la difficulté d'accéder à leur premier emploi. Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, face à ces nombreux défis, notre responsabilité est déterminante, il s'agit de faire en sorte que le budget de l'État soit à la hauteur de nos ambitions.

Honorables Conseillers Nationaux

L'adoption de cette Loi de Finance Initiale exige de nous un examen rigoureux. Chaque article, chaque chiffre et chaque programme budgétaire mérite notre attention et notre réflexion approfondie. Nous devons nous assurer que les ressources sont affectées de manière équitable et efficace, que les priorités nationales sont respectées et que les citoyens ressentent concrètement les effets de nos décisions.

Il ne s'agit pas seulement de chiffres sur le papier : il s'agit de projets qui touchent la vie des citoyens, de politiques qui influencent la santé, l'éducation, le travail et le bien-être quotidien. Nous devons donc faire preuve de discernement, de lucidité et d'un esprit de consensus, afin que cette loi soit non seulement techniquement solide mais également socialement juste et politiquement responsable.

Chaque dépense, chaque investissement et chaque mesure adoptée aujourd'hui contribue à bâtir une Guinée forte, capable de relever les défis du 21^e siècle et d'assurer un avenir digne à ses générations futures. Mesdames et Messieurs, nos responsabilités vont au-delà des murs de cette enceinte. Chaque décision que nous prenons ici se répercute dans les foyers, les écoles, les infrastructures, les hôpitaux et les entreprises de notre pays. La qualité de notre travail parlementaire doit donc se traduire par des impacts positifs et tangibles sur le quotidien des citoyens. C'est là la véritable mesure de notre engagement et de notre devoir envers la Nation.

Je vous encourage donc, à examiner cette Loi de Finances Initiale avec toute l'attention qu'elle mérite. Engageons-nous à travailler ensemble, dans un esprit de collaboration et de responsabilité, pour garantir que cette loi soit un instrument efficace de développement et de prospérité pour notre pays.

Dans les relations entre l'exécutif et le législatif, chaque irrécevabilité ne saurait être un simple acte technique : elle peut être perçue comme un désaveu. Chaque désaccord procédural, chaque divergence dans la délibération peut fragiliser la confiance. Chaque vote défavorable, enfin, peut être interprété comme un défi adressé à l'action gouvernementale dans son ensemble. Il nous revient donc, en tant que représentants de la nation, de faire prévaloir l'esprit de coopération sur la tentation de l'affrontement, dans l'intérêt supérieur du peuple.

Ce travail marque, à bien des égards, une étape importante. Il témoigne d'une capacité d'adaptation institutionnelle et d'un sens des responsabilités qui honorent notre expérience parlementaire. Il s'inscrit comme une contribution singulière dans le paysage afri-

cain, illustrant qu'en période de transition, il est possible de concilier exigence démocratique et efficacité dans l'action publique. En examinant et adoptant cette Loi de Finance Initiale, nous avons fait le choix de l'espoir contre l'immobilisme, de l'engagement contre l'attentisme, et de la responsabilité contre la facilité. Et c'est en cela que notre action trouve tout son sens et toute sa légitimité.

Je déclare ouverte la séance consacrée à l'examen et à l'adoption de la Loi de Finances Initiale. Que nos travaux soient guidés par la sagesse, la lucidité et la volonté inébranlable de servir notre peuple avec intégrité et discernement.

Honorables Conseillers Nationaux, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, distingués invités

Je ne saurais terminer ce discours sans formuler ces prières :

« Dis : Ô Allah, Souverain absolu de la royauté, Tu accordes l'autorité à qui Tu veux et Tu la retires à qui Tu veux ; Tu élèves qui Tu veux en dignité et Tu abisses qui Tu veux. Le bien émane de Toi, et Tu es, certes, Omnipotent. »

(Sourate 3, verset 26 du Coran)

Je prie Allah, le Très-Haut, de vous accorder la plus noble et la plus abondante des rétributions.

Qu'Il nous gratifie, vous comme moi, ainsi que chacun d'entre nous, d'une fin honorable et empreinte de Sa miséricorde.

Certes, des doutes et des incertitudes peuvent assombrir notre perception du lendemain.

Des craintes peuvent également nous habiter, notamment celle de voir nos efforts, accomplis au prix de la douleur, de la fatigue et de la pression, sombrer dans l'oubli alors même qu'ils constituent parmi les œuvres les plus nobles de notre existence : servir l'État et la Nation avec un tel degré de sacrifice et de sens du devoir.

J'implore le Très-Haut de vous reconforter, de vous consoler et de vous combler de Ses bienfaits, en vous accordant ce que vous désirez de meilleur pour vous-mêmes ainsi que pour vos familles.

Qu'Allah, Seigneur de miséricorde et de paix, nous enveloppe de Sa sérénité et apaise nos cœurs.

À Son Excellence, Chef de l'État, Président de la République et Chef suprême des armées, celui que Dieu, dans Sa sagesse, a élevé en pouvoir et en dignité afin de servir son peuple, le Général Mamadi Doumbouya, nous adressons nos prières sincères :

Qu'Allah lui accorde protection, santé et stabilité dans l'exercice de sa haute mission.

Ô Allah, nous Te supplions de lui accorder Ta guidance éclairée, afin que chacune de ses décisions soit inspirée par Ta sagesse, placée sous Ta vigilance et guidée par Ta volonté.

Puisse le peuple de Guinée lui témoigner obéissance, confiance et accompagnement, dans l'accomplissement de cette mission noble et exaltante.

Amine

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement. Vive la République de Guinée !

Vive le Conseil National de la Transition ! Vive le Peuple souverain de Guinée ! », a déclaré Dr Dansa Kourouma, président du CNT.

Vie politique

Dr Edouard Zotomou Kpoghomou de l'UDRP se prononce sur les prochaines élections et la dissolution de certains partis politiques

Dans une interview accordée à *Africaguinee.com*, Dr Edouard Zotomou Kpoghomou, chef de file de l'UDRP, s'est prononcé entre autres sur se prononce sur les prochaines élections (législatives et communales) et la dissolution de certains partis politiques.



Parlant de la dissolution de 40 partis politiques par le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), Dr Edouard Zotomou Kpoghomou dira ceci : « Je trouve que c'est contradictoire. C'est une chose de chercher à assainir le paysage politique en faisant en sorte que les partis répertoriés soient en règle, mais c'en est une autre de les dissoudre. Quand on parle de contrôle, nous ne parlons pas du contrôle d'un surveillant de classe. Les partis politiques ont une idéologie. Quand vous voulez conquérir le pouvoir, c'est à travers une idéologie.

Les militants qui sont dans les partis ont déjà décidé d'un certain nombre de choses. L'important, c'est que ces décisions soient en conformité avec les orientations nationales, que l'on ne soit pas contre le pays ou la population.

Mais justement, l'autorité (le MATD) n'a pas vocation à déterminer comment ces partis doivent conduire leurs affaires. C'est la raison pour laquelle ils ont des statuts, des règlements intérieurs et qu'ils ont été créés sur la base d'un projet de société. Cela devrait suffire.

Maintenant, soyons d'accord : le CNRD n'a jamais voulu associer les partis politiques à sa démarche dans la conduite de la transition. Cela n'a jamais été le cas. On savait que le CNRD voulait en finir avec certains partis. Ils ont d'abord essayé de dire que certains partis n'avaient pas de siège. Nous y avons été soumis indirectement parce que les gens pensaient que des partis comme le nôtre n'avaient pas de locaux. Lorsqu'ils se sont rendus compte que ce chemin ne leur permettait pas d'arriver

à leurs fins, ils ont rebroussé chemin pour parler « d'inspection » et « d'évaluation ».

Ces évaluations se sont faites en deux ou trois étapes, sans méthodologie ni pédagogie harmonisée. On posait des questions qui n'étaient pas standardisées, alors que pour vérifier la légalité d'une formation, les questions devraient être les mêmes pour tous. Finalement, ils ont dû laisser ces formations continuer et ont délivré des satisfécits.

C'est dans ce cadre-là que nous étions. Prenez des partis comme l'UFDG, l'UFR ou le RPG Arc-en-Ciel : soyons honnêtes, ces trois partis représentent à peu près 90 % de la population votante. Quand on cherche à les éliminer — et c'est un calcul qui date de longtemps — cela pose problème.

Concernant les 40 partis dissous, on leur reproche parfois de n'avoir pas tenu de congrès. C'est là qu'il y a un souci : on dirait qu'on leur impose un calendrier. Ce sont les instances internes qui déterminent quand organiser un congrès. Ce n'est pas à

l'administration de dicter le jour J. Un parti qui veut conquérir le pouvoir a tout intérêt à être en règle, sinon il se « cassera les dents » lors des élections.

La contradiction est flagrante. Dans certains cas, on empêche la tenue de ces congrès et, ensuite, on dissout la formation pour non-organisation de congrès. C'est vouloir une chose et son contraire. Je pense franchement que ces formations ont été ciblées pour « déblayer le chemin ». On l'a vu lors du référendum, puis pour l'élection présidentielle.

Or les élections, c'est comme un examen, il faut donner la possibilité à tous les élèves de se présenter. Ceux qui échouent n'auront que leurs yeux pour pleurer. Au niveau du MATD, on aurait dû connaître la situation sociopolitique des partis bien avant de parler d'élections.

Aujourd'hui, on a l'impression que les partis vont tous disparaître pour laisser place à un parti-État. Pour ceux qui ont connu ce système en Guinée, c'est une abomination. C'est un retour en arrière dangereux et une légalisation de la pensée unique. Or, tous les Guinéens ne réfléchissent pas de la même façon. »

Et à propos de sa participation ou pas aux élections communales et législatives du 24 mai prochain, il a martelé : « Je suis en contact avec le bureau politique et d'autres organisations. Nous allons voir si les conditions sont réunies. La meilleure façon d'intervenir, c'est d'être à l'inté-

rieur. Nous nous préparons. Si nous le pouvons, nous irons. Sinon, nous serons obligés d'intervenir d'une autre façon.

Pour être franc, je dirais que ce sera dans la continuité de ce qui a été fait dès le départ. Si le référendum n'a pas été un « véritable » référendum, c'est parce qu'il a servi de campagne pour présenter la candidature du Général. Cela a commencé avec la vulgarisation du projet de la nouvelle Constitution. Au lieu d'expliquer le texte, on présentait une candidature. Nous l'avons dénoncé. Une Constitution qui n'a pas connu la participation de tous les acteurs intéressés ne devrait pas servir de paravent à une candidature.

En Guinée, on aime entretenir souvent la confusion. On fait tout à la fois pour troubler l'eau, car « quand l'eau est trouble, les poissons se mangent ». Rien n'a été fait pour permettre à ceux qui le souhaitent d'être candidats. Notre formation, à travers les Forces Vives, avait dit qu'elle participerait à la seule condition que le Général Doumbouya ne soit pas candidat, conformément à ses propres engagements répétés. À l'heure actuelle, les élections à venir suivront la tradition. Même pour les sénatoriales, une grande partie des membres sera désignée par l'exécutif. Dans ces conditions, on ne peut pas parler de démocratie. »

Synthèse de Kaba Kankoula

Sénégal

L'association française STOP homophobie tente d'aider les personnes LGBTQIA+ persécutées

Au Sénégal, l'adoption d'une loi qui durcit les peines pour homosexualité et une vague d'arrestations de personnes présumées homosexuelles entretiennent un climat homophobe dans le pays. Ces dernières semaines, les témoignages de dénonciations ou de cas de violences vis-à-vis de personnes supposées homosexuelles se sont multipliés. Face à l'absence de structures pour soutenir les personnes homosexuelles dans leur pays, certains se tournent vers une association française, STOP homophobie, qui propose une ligne d'écoute internationale.

Installée à son bureau, Inès commence sa permanence téléphonique. « Je ne me sens absolument pas en sécurité ici, j'ai un ami qui a été arrêté et les gens sont vraiment très violents, peut-on entendre au bout de la ligne. On est vraiment obligés de faire attention à notre manière de parler, de marcher. Moi, ce qui me fait peur, c'est que puisque la gendarmerie fait beaucoup d'enquêtes sur les gens, je pourrais me faire arrêter. Ça me bouleverse, j'avoue, je sais pas quoi faire. »

La bénévoles présente ce que STOP homophobie peut faire pour l'aider : « On va signaler votre cas au ministère des Affaires étrangères, et puis on réfléchira à une autre solution, peut-être votre déplacement dans un autre pays qui serait plus sécurisé. »

Pendant l'appel, le téléphone n'arrête pas de sonner. Et les récits se ressemblent. L'association aide déjà 43 Sénégalais qui cherchent à fuir, malgré ses moyens d'action limités. « C'est une panique générale, et malheureusement, il n'y a pas de solution miracle ou immédiate, se désolé la bénévoles. Il faut les écouter, essayer de leur donner de l'espoir, mais sans promettre qu'il y aura un dénouement tel qu'ils peuvent se l'imaginer, c'est-à-dire quitter leur pays et venir en France. »

En danger au Sénégal, en suspens

en France

Les demandes sont longues, difficiles à obtenir, même si la France a classé le Sénégal comme pays à risque en raison des persécutions contre les personnes LGBT. Certains ont tout de même réussi à fuir ces derniers mois. Deux Sénégalais vivent dans la maison d'Allanah en banlieue parisienne. « J'ai échappé à la mort contrairement à mon ami. Il a été poignardé. Et ma famille m'a dit : ce qu'on lui a fait, si tu ne changes pas, tu seras le suivant, témoigne Thierno, un nom d'emprunt. Arrivé il y a quelques jours, il est encore traumatisé. Ma vie a basculé, j'étais tellement bien là-bas. Et je ne savais même pas que si je venais en France les choses seraient plus difficiles. En tant que demandeur d'asile, ce n'est pas facile, c'est comme si tu mettais ton destin en pause, attendant un oui ou un non. Tout ça parce qu'on ne peut pas être accepté au pays. J'ai même tenté de me suicider à plusieurs reprises. La maison d'Allanah est arrivée au bon moment pour moi, je me sens en sécurité. »

Thierno attend sa convocation pour sa demande d'asile. Unique espoir pour rester en France et ne plus être victime de discriminations. Avec l'aide de l'association, trois visas humanitaires ont déjà été accordés à des Sénégalais.

RFI

Crise de liquidité

La BCRG défend son action et appelle à la confiance

Alors que l'accès aux billets de banque demeure difficile pour de nombreux Guinéens depuis plusieurs mois, la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) s'est voulue rassurante devant les conseillers nationaux. À l'occasion de la présentation du Projet de Loi de finances initiales (PLFI) 2026, son gouverneur, Karamo Kaba, a reconnu la persistance des tensions sur la liquidité tout en rejetant toute idée d'inaction de l'institution.



Face aux parlementaires, le gouverneur a d'abord mis en avant l'ampleur des efforts consentis par la BCRG pour alimenter le système bancaire en liquidités.

« Nous avons injecté comme jamais dans l'histoire moderne de l'économie guinéenne », a-t-il affirmé.

À titre d'exemple, il a indiqué qu'en janvier 2025, 30 milliards de francs guinéens avaient été injectés, contre 402 milliards à la même période en 2026.

La progression est encore plus marquée sur l'ensemble du premier trimestre. « En 2025, nous avons injecté 63 milliards. Cette année, nous sommes à 1 293 milliards », a détaillé Karamo Kaba.

Sur le dernier trimestre de 2025, les injections avaient atteint 1 657 milliards, pour un total annuel de 2 800 milliards de francs guinéens. « Nous avons joué le jeu », a-t-il insisté, estimant que la Banque centrale figure parmi les institutions « à féliciter » dans la gestion de cette crise.

Malgré ces volumes jugés exceptionnels, les difficultés d'accès au cash persistent. Le gouverneur les explique par une combinaison de facteurs internes et externes. Il a notamment évoqué les contrôles de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que les procédures de recouvrement de l'administration fiscale via les avis à tiers détenteur adressés aux banques.

À ces éléments s'ajoute l'impact du mégaprojet minier de Simandou, qui exercerait une pression supplémentaire sur la liquidité disponible. « Nous avons une économie qui est beaucoup plus grande que ce que nous avons estimé », a reconnu le gouverneur, appelant à une meilleure appréciation des flux financiers générés par ces grands investissements.

Il a également mentionné des contraintes d'ordre international, notamment les difficultés d'approvisionnement en billets.

La principale cause du problème reste la thésaurisation. « Le vrai problème est la thésaurisation », a-t-il déclaré.

Selon les chiffres présentés, la part des billets détenus en dehors du système bancaire a fortement augmenté ces dernières années

: de 71 % en 2022, elle est passée à près de 96 % en 2025, ne laissant qu'environ 4 % des billets dans les banques.

« Les billets ne reviennent pas dans le circuit bancaire », a déploré le gouverneur. Dans ces conditions, il estime que les injections de liquidités, aussi importantes soient-elles, ne peuvent suffire. « On peut injecter autant qu'on veut, mais si les billets ne reviennent pas, il y aura toujours ce sentiment qu'il manque de l'argent », a-t-il expliqué, invitant les citoyens à renforcer leur confiance envers le système bancaire.

Malgré ce constat, le gouverneur se veut optimiste. Il a évoqué les orientations données par le président de la République, Mamadi Doumbouya, pour restaurer la confiance et fluidifier la circulation monétaire. « Nous avons traversé des périodes plus compliquées dans l'histoire de la Guinée. Cette crise, nous allons la régler », a-t-il assuré.

Le gouverneur de la BCRG se dit convaincu d'un retour progressif à la normale d'ici quelques semaines.

Un message d'apaisement, alors que la rareté du cash continue de peser sur le quotidien des citoyens et le fonctionnement des activités économiques.

Samuel Demba. D

INTERVIEW

Élections du 24 Mai

L'UDG se conforme aux exigences de la DGE

Face aux nouvelles exigences imposées par la Direction générale des élections, l'Union Démocratique de Guinée se soumet aux conditions et espère être au rendez-vous des prochaines échéances électorales. Le vice-président du parti de Mamadou Sylla garantit la participation de leur formation. Honorable Dembo Sylla invite les autorités à rendre le processus crédible.



L'Aigleinfos : Les élections communales et législatives approchent. Comment se prépare aujourd'hui l'UDG ?

Dembo Sylla : Nous avons beaucoup avancé et nous avons été d'ailleurs très satisfaits de la prolongation de la date du dé-

pôt. Mais qu'à cela ne tienne, si c'était aujourd'hui, nous avons enrôlé 26 dossiers plurinominaux et uninominaux à travers le pays. Aujourd'hui nous avons terminé avec la liste nationale des 49 candidats.

Donc franchement, à l'intérieur du pays aussi, nos responsables,

ils ont vraiment travaillé et nous avons tous les dossiers. Je peux vous assurer qu'aujourd'hui, en termes de versement de cautions, nous avons réalisé 15 versements de cautions, nous avons assez de quittances aujourd'hui qui justifient le dépôt des dossiers de l'Union démocratique de Guinée.

Donc nous sommes enfin prêts pour participer aux différentes élections qui sont prévues pour le 24 mai 2026.

L'Aigleinfos : Est-ce qu'il y avait des documents en cours de finalisation, notamment à l'intérieur du pays ?

Dembo Sylla : Oui, pourquoi je manifestais notre satisfaction. Vous savez que selon la population dans les différentes préfectures, il y a parfois des listes de 40, de 37 conseillers, bon 27 et

quelques centaines, en tout cas des dizaines, deux dizaines, trois dizaines, il faut prendre individuellement.

L'Aigleinfos : Est-ce que vous avez aujourd'hui la certitude que vos listes vont être validées ? Parce qu'on sait ce qui s'est passé à la présidentielle, plusieurs partis ont déposé des listes, mais qui n'ont pas été validées.

Dembo Sylla : Il y a le guide qui a été publié par la direction générale des élections. À l'intérieur du guide, il y a toutes les conditions qui sont préétablies et qu'on demande aux différentes candidatures de remplir, c'est-à-dire la constitution des dossiers, les différentes pièces qui sont requises. Et puis aussi les lettres qu'il faut faire et adresser à la DGE. Donc nous nous sommes conformés au guide. On a fait notre travail franchement, selon ce que le guide nous a demandé. Je suis persuadé que la liste, ou toutes les listes du moins démocratiques seront validées, seront acceptées. Et comme ça, nous serons contents lorsque la campagne va être lancée, de mettre aussi nos troupes

pour la campagne électorale.

L'Aigleinfos : Est-ce que vous avez un appel à lancer, que ce soit à la loi et à ceux qui sont chargés de l'organisation, ou même aux candidats ?

Dembo Sylla : Oui, que chacun contribue à ce que tout se passe dans la sérénité, comme d'habitude lors des élections, dans la concorde. Parce que c'est en fait une compétition.

Chacun va pour recueillir le maximum selon sa capacité sur le terrain. Et ce que je veux, c'est que les résultats qui sortiront de ces urnes, la démocratie voudrait que chacun accepte ces résultats-là. Donc j'ai confiance et j'en appelle à tous pour que ça se passe dans la sérénité.

L'Aigleinfos : Merci à vous Honorable Dembo Sylla, vice-président de l'Union Démocratique de Guinée !

Dembo Sylla : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Restauration de la peine de mort en Israël Des ONG fustigent «un retour en arrière de plusieurs décennies»

« Grave recul », « dangereuse escalade »... Les réactions sont nombreuses au lendemain de l'adoption en Israël d'une loi instaurant la peine capitale pour les terroristes, dit le texte qui, dans les faits, vise les Palestiniens uniquement. Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme ont présenté un recours devant la Cour suprême.



Après douze heures de débats, lundi soir, 62 députés ont voté en faveur de cette loi et 48 contre. Les ministres d'extrême droite ont célébré avec du champagne l'adoption du texte. Il stipule que la peine de mort par pendaison sera imposée à un terroriste ayant tué une personne dans l'intention de nier l'existence de l'État d'Israël, précise notre correspondante à Jérusalem, Frédérique Misslin. Pour Yair Dvir, le porte-parole de l'ONG israélienne B'Tselem, la formulation est clairement discriminatoire : « Le projet de loi est délibérément rédigé et conçu pour être appliqué exclusivement aux Palestiniens, en exemptant explicitement les citoyens et les résidents israéliens. La célébration grotesque de cette loi par les membres de la Knesset révèle une fois de plus la déshumanisa-

tion permanente des Palestiniens dans le discours public israélien. »

« Un agenda raciste et violent » « Nous ne sommes pas surpris mais, malgré tout, nous sommes extrêmement indignés et choqués par le niveau de brutalité qui est désormais institutionnalisé. Cette loi s'inscrit dans un corpus, un système qui cible déjà les Palestiniens de manière systématique. Au cours des vingt dernières années, plus de 30 lois ont été créées qui ciblent presque tous les aspects de la vie des Palestiniens. Il s'agit donc d'un moment crucial et d'une escalade dangereuse, mais c'est aussi une des lois les plus violentes à avoir été adoptées par la Knesset israélienne, c'est flagrant. Il s'agit d'une escalade naturelle de l'état d'esprit des législateurs israé-

liens, ils ont un agenda raciste et violent », a déclaré Miriam Azem, la responsable du plaidoyer de l'ONG Adalah qui fait partie des organisations à avoir déposé un recours devant la Cour suprême. En Cisjordanie occupée, une marche de protestation a rassemblé ce mardi matin une centaine de personnes après l'annonce du vote en Israël. Shawan Jabarin est le directeur de l'organisation palestinienne de défense des droits humains Al Haq, pour lui le texte vise uniquement les Palestiniens

« J'en suis sûr à 100%. Il n'y a pas d'autre interprétation possible. Cela signifie qu'ils veulent maintenant légaliser le fait de tuer des Palestiniens. Pour n'importe quelle loi ordinaire, partout dans le monde, il existe des normes. L'une de ces normes doit être

l'absence de discrimination sur la base de l'appartenance ethnique, de la couleur ou de tout autre élément de ce type. Or, cette loi vise uniquement les Palestiniens », assure-t-il.

Problème de constitutionnalité La loi doit faire l'objet d'un contrôle judiciaire par la Haute Cour de justice. Elle prévoit de s'appliquer en Israël mais également dans les territoires palestiniens sous occupation. L'autorité palestinienne dénonce un texte qui, sous couvert de légalité, veut « légitimer des exécutions extrajudiciaires ». Amjad Chihab est professeur de sciences politiques, cet analyste palestinien espère que la Cour suprême israélienne va invalider le texte. « C'est une loi raciste car elle s'applique sur les Palestiniens mais pas aux Israéliens. Il n'existe pas de garantie suffisante pour un procès équitable et il y a une absence de possibilité réelle de faire appel. Son adoption porterait une atteinte à la crédibilité du système judiciaire israélien en tant qu'État démocratique », explique-t-il.

« C'est la seule loi sur la peine de mort au monde qui utilise le critère de la race pour déterminer à qui elle s'applique et à qui elle ne s'applique pas. C'est un retour en arrière de plusieurs décennies. Et cela va aussi à contre-courant de ce qui se passe dans le monde, où de moins en moins de pays appliquent la peine de mort », a quant à elle fustigé Tirza Leibovitz, directrice de projet pour l'ONG Physicians for Human Rights Israël.

C'est une loi immorale, déclare encore un député israélien de gauche, Gilad Kariv. Les conseillers juridiques du Parlement ont prévenu : le texte pourrait enfreindre le droit international et surtout ne pas être constitutionnel.

Un texte qui divise l'opinion publique

Ce texte divise également l'opinion publique, entre soif de justice après les traumatismes récents et la crainte d'une rupture démocratique irréversible. À Rechavia, quartier étudiant et intellectuel de Jérusalem, la nouvelle loi agit comme un puissant révélateur des fractures de la société israélienne, rapporte notre correspondant à Jérusalem, Michel Paul. Pour Raphaël, la justice doit désormais répondre par la loi du talion : « Je suis pour, tout à fait pour. Je pense que celui qui commet des attentats devrait subir ce qu'il a voulu infliger aux autres. » Mais à quelques mètres de là, ce virage législatif provoque l'effroi chez Roni, une jeune réserviste. Elle place désormais ses derniers espoirs dans un arbitrage de la Cour suprême pour invalider un texte qu'elle juge indigne de son pays : « Je n'ai pas de mots, je pense que c'est horripilant. On dirait la fin du pays. C'est terrible et affreux. Cela ne correspond pas à notre pays. Et cet argument selon lequel la majorité du public est «pour» n'est pas correct selon moi. C'est une poignée d'extrémistes comme Ben Gvir et Smotrich qui sont assoiffés de sang. » Entre ces deux blocs irréconciliables, il y a ceux qui errent dans un entre-deux douloureux. Pour Odaya, le traumatisme du 7 octobre a brouillé toutes les certitudes morales : « Je pense que depuis le 7 octobre, je suis encore totalement confuse sur ce sujet. Il y a des moments où je suis «pour» et d'autres où je suis «contre». Je ne suis pas encore sûre ! Mais il ne fait aucun doute que ce gouvernement a un peu perdu son chemin. » À Jérusalem, si la loi a été adoptée dans l'hémicycle, elle n'a manifestement pas fini de tourmenter les consciences d'une jeunesse en quête de repères.